

DEMANDE DE DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU (VALANT DISPENSE D'ASSIDUITÉ)

Délai : 10 octobre 2023 pour le premier semestre / 29 février 2024 pour le deuxième semestre

Une demande hors délai est possible uniquement dans les 15 jours qui suivent l'événement permettant de bénéficier du régime spécial d'études (RSE).

NOM Prénom

Diplôme Niveau

Courriel @etu.unistra.fr / Carte d'étudiant-e | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Adresse postale

Sauf raison exceptionnelle ou situation temporaire, la demande ne peut excéder huit codes de cours. En outre, l'avis du ou de la responsable de parcours est requis pour toute demande excédant quatre codes de cours.

N°	Code et intitulé du cours	Numéro du groupe et nom de l'enseignant-e
01		
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		

Partie réservée à l'administration

L'étudiant-e a fourni

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> un certificat de travail | <input type="checkbox"/> un certificat médical de longue durée |
| <input type="checkbox"/> un certificat de scolarité | <input type="checkbox"/> une lettre expliquant son cas |

Avis du ou de la Responsable de parcours, le cas échéant

<input type="checkbox"/> Favorable	Motif :
<input type="checkbox"/> Défavorable	

Avis du Doyen de la Faculté

<input type="checkbox"/> Favorable	Motif :
<input type="checkbox"/> Défavorable	

À Strasbourg, le

Le Doyen